



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Énergie, Climat,
Aménagement du Territoire

Lille, le – 5 JUIL. 2013

**Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai
par l'Autorité environnementale sur le projet Schéma Régional de Cohérence Écologique
– Trame Verte et Bleue (SRCE – TVB) Nord – Pas-de-Calais**

Dans le cadre de l'évaluation environnementale de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement prévue par les articles L. 122-4 et R. 122-17 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au SRCE – TVB Nord – Pas-de-Calais a fait l'objet d'une saisine de l'Autorité environnementale en date du 4 avril 2013.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, l'avis de l'Autorité environnementale est réputé favorable.

La présente information sera jointe au dossier de consultation du public conformément aux articles L. 122-8 et R. 122-22 du Code de l'Environnement et sera publiée sur les sites internet de la Région et de la Préfecture Nord – Pas-de-Calais conformément au R. 122-24 du même code.

Comme indiqué au R. 122-21, cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le chef du Service énergie, climat, logement,
aménagement du territoire

Alain Mazoyer

